

Option « prise de paiement CB » Sportsregions - Conditions générales d'utilisation de l'option « Prise de paiement CB»

1) Définitions

« Service CB» désigne l'ensemble des outils en ligne permettant la prise de paiement par carte bancaire fourni par Sportsregions tel qu'il est décrit dans l'article 2

« Compte électronique » désigne le compte ouvert par Sportsregions au nom de l'Association auprès de l'Etablissement de paiement AFONE PAIEMENT.

« Compte bancaire » désigne le compte en banque de l'Association renseigné par l'Utilisateur lors de l'activation de l'option et sur lequel seront effectués les versements des fonds collectés.

« solde disponible » désigne le total des transactions de paiement datant de plus de 10 jours diminué des frais indiqués au chapitre 6, des éventuelles transactions de remboursements effectuées et des éventuelles contestations de paiement.

« Reversement » désigne le virement vers le compte bancaire de l'Association des fonds collectés sur son Compte électronique via le Service.

«Utilisateur» désigne la personne physique, agissant pour le compte de l'Association ou du Client, et qui utilise le Service.

«Client» ou « Association » désigne l'Association Sportive (club, comité, ligue...) qui utilise sportsregions pour éditer son site internet et y accepter des paiements par carte bancaire.

« Etablissement de paiement » désigne la société AFONE PAIEMENT

« Transaction » désigne un paiement réalisé par carte bancaire, via le Service CB, par un Payeur pour l'achat d'un bien ou service auprès du Client.

« Payeur » désigne un consommateur qui réalise un paiement par carte bancaire, via le Service, pour régler un achat sur le site du Client.

"Conditions Particulières" désigne le formulaire en ligne à remplir par l'Association lors de la souscription de l'option et contenant les informations nécessaires à la conclusion des présentes portant notamment sur son nom, prénom, date de naissance, adresse email valide et informations concernant l'Association. Ces informations sont transmises à l'Etablissement de paiement en vue de l'ouverture d'un Compte.

2) Présentation de l'option « Prise de paiement CB»

Sportsregions fournit un service permettant à l'Association d'accepter les paiements par carte bancaire sur son site internet édité via la plate-forme Sportsregions.

Le service enregistre les transactions reçues par l'Association sur son Compte électronique et lui permet de procéder au Reversement des montants, déduction faite des frais de Transaction, sur son compte bancaire.

Le service comprend également l'intégration automatique des montants perçus via CB dans les outils de gestion du site. Il permet ainsi un suivi simplifié des règlements de commandes de la boutique en ligne et des cotisations des membres de l'association.

3) Sécurité des transactions

Pour assurer la sécurité des transactions, Sportsregions utilise les services de paiement Sécurisés d'AFONE PAIEMENT (Etablissement de paiement agréé par l'Acpr, agrément n° 16338) qui cantonne les fonds en transit auprès du Crédit Mutuel Arkea.

L'activation de l'option « prise de paiement par carte bancaire » implique l'acceptation préalable des Conditions générales d'utilisation d'AFONE PAIEMENT (télécharger les CGU AFONE)

Les données sensibles, comme les numéros de CB complets, ne sont jamais accessibles à l'Association et à Sportsregions. Elles sont reçues directement par l'établissement de paiement lors de la transaction afin d'enregistrer celle-ci dans un environnement informatique certifié aux normes bancaires (pcidss) offrant le meilleur niveau de sécurité.

4) Conditions de souscription à l'option, ouverture de compte et connexion

L'option « service de paiement par carte bancaire » est réservée aux clients Associations de sportsregions titulaires d'un abonnement Premium.

Pour activer le service et en assurer la gestion l'Utilisateur doit être une personne physique âgée d'au moins 18 ans et être juridiquement capable.

- L'Utilisateur doit être le responsable légal de l'Association (Président) ou avoir reçu un pouvoir de celui-ci.
- L'Utilisateur doit posséder un compte personnel Sportsregions disposant, au minimum, du rôle de Webmaster.

Il déclare que ses coordonnées indiquées dans son compte personnel Sportsregions (au minimum Nom, Prénom, adresse email, téléphone) sont exactes et s'engage à les maintenir à jour pendant toute la durée d'utilisation du Service CB.

Il reconnaît qu'il est responsable du respect de la confidentialité de ses identifiants de connexion et que Sportsregions ne saurait être tenu responsable de la perte de l'adresse email et/ou mot de passe associés à ce compte. En cas de suspicion d'utilisation par un tiers, l'utilisateur et/ou l'Association sont tenus d'en informer immédiatement Sportsregions par email à l'adresse contact@sportsregions.fr et par téléphone au 0820 62 00 82

- Pour ouvrir le compte, l'Utilisateur doit fournir à Sportsregions les documents suivants :
 - une copie de sa carte d'identité
 - un relevé d'identité bancaire de l'Association
 - une copie du récépissé de déclaration préfectorale de l'Association

- une copie des statuts de l'Association à jour

Si l'utilisateur n'est pas le Président de l'Association, il doit fournir en plus :

- une copie de la carte d'identité du Président de l'Association
- un pouvoir signé du Président de l'Association

Les informations fournies par l'Utilisateur et l'Association lors de l'activation de l'option « service de paiement par carte bancaire » constituent des Conditions Particulières et seront partagées par Sportsregions avec l'Etablissement de paiement, ce dernier se chargeant de procéder à l'ensemble des vérifications qu'il jugera nécessaire en accord notamment avec les réglementations concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Sportsregions et l'Etablissement de paiement se réserve la possibilité de demander des documents complémentaires au Client avant l'ouverture de compte et à le droit d'accepter ou de refuser l'ouverture de compte.

5) Fonctionnement d'un compte

Acquisition des flux CB

Après validation du compte, l'Association peut activer le moyen de paiement « carte bancaire » sur son site via son espace d'administration et le proposer aux internautes pour le règlement des commandes de sa boutique (commandes d'adhésions, inscription aux événements payants, produits)

Sur le site, à la fin du processus de commande ou d'adhésion, l'internaute valide son panier et choisit le paiement par carte bancaire. Il est alors dirigé sur une page de paiement Sportsregions sécurisée (https). Le nom de l'association est mentionné sur la page.

Afin de protéger au maximum l'Association d'éventuelles tentatives de fraude, seules les cartes bancaires françaises sont acceptées et le système « 3Dsecure » est activé sur toutes les transactions. Ce système se traduit le plus souvent par l'envoi d'un code par sms sur le téléphone mobile du Payeur qui doit recopier ce code pour valider la transaction sur le site.

Cependant et même dans le cas de réception d'un code conforme, Sportsregions et l'Etablissement de paiement se réservent le droit de refuser une transaction pour tout motif qu'ils jugeraient légitime.

Les fonds reçus sont comptabilisés sur le compte électronique de l'Association au sein de l'Etablissement de paiement et cantonnés par celui-ci auprès du Crédit Mutuel Arkéa.

La liste des transactions et le solde du compte électronique de l'Association sont accessibles à l'utilisateur dans l'espace d'administration de son site Sportsregions qui veillera à ce que l'historique des transactions puisse être consulté en ligne pendant au moins 12 mois.

En cas de fermeture du compte, Sportsregions n'est pas tenu, sauf dans le cas où la loi l'exige, de conserver les informations concernant les transactions réalisées.

Remboursement :

Un Remboursement doit être obligatoirement lié à une transaction ayant eu lieu dans les 120 jours précédents l'opération de remboursement. Le remboursement est réalisé par recrédit de la carte utilisée lors de la transaction de paiement initiale.

Le montant du remboursement ne peut en aucun cas dépasser le montant de la transaction initiale.

L'opération de remboursement ne fera pas l'objet de facturation de frais dans la limite de 10 000 euros de remboursement effectué sur les douze derniers mois.

Au delà de ce palier de 10000 euros remboursés sur 12 mois, des frais de 0,50% des montants remboursés seront facturés.

Pour effectuer un remboursement, le Solde disponible du compte électronique de l'Association devra être au minimum égal au montant à rembourser.

Reversements des flux CB

Entre le 10 et le 15 de chaque mois, le solde disponible du compte est reversé automatiquement sur le compte bancaire de l'association.

Le solde disponible peut être consulté dans l'espace d'administration. Il correspond au total des transactions de paiement datant de plus de 10 jours diminué des frais indiqués au chapitre 6, des éventuelles transactions de remboursements effectuées et des éventuelles contestations de paiement. Le reversement automatique à lieu uniquement si le compte électronique laisse apparaître un Solde disponible positif supérieur ou égal à 100 euros.

Un reversement anticipé peut être demandé par l'Utilisateur via un bouton prévu à cet effet dans l'espace d'administration dès que le solde disponible est supérieur ou égal à 100 euros.

Lors de l'ouverture de compte, l'utilisateur a fourni le Relevé d'Identité Bancaire correspondant au compte bancaire de l'Association sur lequel doivent être reversés les fonds collectés. Pour des raisons de sécurité les reversements ne peuvent être effectués que sur ce compte bancaire. Sportsregions et l'Etablissement de paiement n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour les fonds qui seraient, du fait d'informations erronées fournies par l'Utilisateur pour le compte de l'Association, versés sur un compte bancaire autre que le sien.

Contestation de paiement

Conformément au code Code monétaire et financier, un paiement par carte bancaire peut être contesté par le payeur porteur de carte auprès de sa banque (dans un délai de 13 mois). L'Etablissement de paiement est dans l'obligation de rembourser sans délai le montant au titulaire de la carte. Il appartient ensuite à Sportsregions et à l'Association de lancer une action contre le payeur si la contestation de paiement est frauduleuse.

La contestation d'un paiement par le payeur est rendue plus difficile grâce à l'activation du système 3Dsecure sur toutes les transactions.

En cas de contestation de paiement, les montants correspondants aux transactions faisant l'objet de contestation de paiement seront débités du compte électronique de l'Association. Si le solde du compte électronique de l'association est insuffisant pour couvrir le montant des transactions contestées, le montant des transactions contestées sera réclamé à l'Association, qui l'accepte et qui accepte de rembourser la somme demandée.

6) Frais

L'activation de l'option « prise de paiement CB » est gratuite et ne fait l'objet d'aucun coût fixe mensuel.

Pour financer le fonctionnement du système d'acquisition CB et les fonctionnalités Sportsregions associées, des frais sont prélevés sur les transactions enregistrées. Ces frais s'élèvent à 1,5 % TTC du montant de chaque transaction avec un minimum de 0,50 euros TTC par transaction. (le coût du système 3Dsecure est inclus)

Frais de gestion pour contestation de paiement: 36 euros TTC par transaction contestée. Cette somme est due par l'Association.

7) Relation avec les tiers

L'Association confirme et accepte que Sportsregions ne fournisse que le Service de paiement et d'édition de site internet et est donc un tiers extérieur à la relation commerciale existant entre le client de l'Association (le Payeur) et l'Association. Sportsregions ne garantit pas l'identité des clients et n'assume aucune responsabilité quant à la qualité ou la délivrance des produits ou prestations vendues par l'Association et payés via le Service. En cas de litige concernant le paiement ou l'exécution d'une commande, l'acheteur ou le payeur doit s'adresser directement à l'Association pour tenter de régler le différent qui les oppose.

8) Responsabilité de l'utilisateur et de l'Association

En acceptant ces Conditions Générales d'Utilisation, l'Association (et l'Utilisateur^o) confirme son acceptation des règles des Réseaux de Cartes.

9) Fermeture de compte

L'Association peut, moyennant le respect d'un préavis de 30 jours, demander la résiliation de l'option « prise de paiement CB » à tout moment pendant sa période d'abonnement Premium. Cette résiliation doit être stipulée à Sportsregions par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse postale suivante :
« DMP Sportsregions, 10 avenue Georges Auric, 72021 Le Mans Cedex.

Suite à la résiliation, tous les fonds figurants sur le compte électronique de l'Association seront reversés sur son compte bancaire dans les 15 jours, après

déduction des frais et éventuelles contestations en cours. Le compte électronique de l'Association sera alors clôturé.

Une fois le compte clôturé, l'Association reste redevable des éventuelles contestations (et frais occasionnés) pouvant survenir pendant les 13 mois suivants la date de clôture du compte.

En cas de résiliation ou de non renouvellement de l'abonnement principal Sportsregions (Premium), l'option « prise de paiement CB » est automatiquement résiliée et le compte électronique clôturé.